

Les nuits sans étoiles des Roms à Lausanne

> Précarité Camping sauvage contesté

Mardi, une dizaine de Roms comparaissent devant le Tribunal de police de Lausanne. La justice leur reproche de ne pas payer des amendes – de 90 à 120 francs – pour camping sauvage. Le juge rendra sa décision la semaine prochaine. Les défenseurs des Roms réclament d'effacer l'ardoise et un toit. Les autorités municipales vont répondre avec un règlement communal en gestation qui devrait rendre moins attractive la place lausannoise sans interdire la mendicité comme le prétend une initiative libérale radicale.

Le petit groupe de Roms passe ses nuits à Vidy au bord du Léman, puis part mendier en ville chaque matin. Il revient le soir au même endroit. La police de Lausanne les interpelle de temps en temps. Et quand l'abri de fortune s'installe trop, elle les amende et les déloge. C'est déjà arrivé à Malley, un autre quartier de la capitale vaudoise, et dans des cabanons abandonnés sur les rives du lac.

Malgré la pression, les Roms – entre 50 et 100 personnes – sont toujours là. Ils se relaient et, sans moyens, ne paient pas les amendes qui se multiplient. Il y en aurait déjà une centaine. Fatalement, le Tribunal de police de Lausanne a été appelé pour la première fois à statuer sur ces cas. A l'image de ce qui se passe à Genève, où l'interdiction de mendier a provoqué depuis 2008 une avalanche de contraventions impayées qui génèrent à leur tour des procédures judiciaires sans issue.

Maître Jean-Michel Dolivo, l'avocat des Roms, a plaidé, d'une part, le classement car «il ne s'agit pas de camping sauvage, mais de gens qui dorment en plein air ou dans des voitures. Ce qui n'est pas interdit.» De l'autre, hors audience, le député de Solidarités revendique «des solutions d'hébergement pour des citoyens européens qui sont là qu'on le veuille ou non» plutôt que des sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'incarcération.

Dilemme insoluble

Marc Vuilleumier, municipal popiste responsable de la sécurité, reconnaît la contradiction. La Ville tolère la mendicité et interdit de dormir sur la voie publique. «Les normes de notre société s'appliquent mal aux Roms.» L'élu a demandé à la police d'éviter surtout que des campements s'installent. Et non pas d'amender toute personne qui dort à la belle étoile. Il faut dire que les abris sont suroccupés. Le plus grand ouvrira seulement le 1er décembre.

A défaut de lits supplémentaires, la Municipalité lausannoise, indique Marc Vuilleumier, prépare un contre-projet à une initiative libérale-radical qui entend interdire la mendicité de métier. Le règlement communal prévoit de circonscrire les lieux et les occasions où il sera possible de faire la manche. Histoire de dissuader les Roms et les autres mendiants de s'installer et de coucher durablement en ville. **M. Da.**